TERRE D'ADELES- JULIEN PESCI
Circuit court Oignons Échalotes Aulx
CONTRAT D'ENGAGEMENT- année 2016

Julien Pesci est installé à La Réole depuis 2010 dans une ferme maraîchère de 1,5 ha. Ses pratiques agricoles sont conformes au cahier des charges de l'agriculture biologique, respectueuse de la nature et des hommes. Avec ses légumes, un grand nombre d'espèces et des variétés anciennes, ce maraîcher participe à l'élaboration de notre « panier » en complément des légumes du jardin d'ADELES. Il nous propose en circuit court de l'oignon, de l'échalote et de l'ail.
Par la signature du présent contrat, les adhérents de Terre d'ADELES, l'association Terre d'ADELES et Julien Pesci s'engagent à respecter le lien producteur-consomm'acteurs conformément à l'esprit de la charte des AMAP.

Le consomm'acteur s'engage à :

1) Commander en 2016
- des oignons par filet de 5 kg à 11 euros
- et/ou des échalotes par filet de 1 kg à 5,5 euros
- et/ou des aulx par filet de 1 kg à 9 euros

2) Signer à la commande **1 ou 2 chèques** à l'ordre de **Julien Pesci** . Ces chèques déposés à l'association Terre d'ADELES lui seront remis au début de chaque livraison
3) Venir chercher personnellement ou faire prendre par une autre personne les produits commandés au moment des livraisons le vendredi selon le calendrier établi. Une commande oubliée est une commande due.

Calendrier prévu : livraisons le 23 septembre 2016 et le 14 octobre 2016

L'association Terre d'ADELES facilite le lien producteur-consomm'acteurs. Elle s'engage à :
1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d'organiser les livraisons.
Coordinatrice oignons : yvette.fillion@terredadeles.org
2) Mettre à disposition un lieu de livraison.
3) Assurer le paiement des commandes.
4) Tenir ses adhérents informés des propositions de Julien Pesci après accord du CA.

Julien Pesci s'engage à :
1) Préparer les filets d'oignons, d'échalotes et d'aulx selon les commandes.
2) Prévenir TDA au cas où une maladie ou une intempérie atteindrait la ferme. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consomm'acteurs et le producteur.
3) Informer les consomm'acteurs sur la vie de l'exploitation dans la plus grande transparence. Fournir les justifications relatifs à la labellisation Bio
4) Accueillir éventuellement le consomm'acteur sur le lieu d'exploitation
5) Le producteur reconnaît le rôle de l'association Terre d'ADELES et n'entretient de relations commerciales avec ses adhérents que dans le cadre du présent accord.

Terre d'ADELES, ses consomm'acteurs, Julien Pesci s'engagent à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat, l'objectif final de ce circuit court étant de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre suffisant de consomm'acteurs pour que le producteur parvienne à vivre dignement de son travail. Un bilan du présent accord sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale de Terre d'ADELES. Des modifications pourront alors être proposées pour la saison suivante. Terre d'ADELES, ses consomm'acteurs et Julien Pesci s'engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Bon de commande joint - Fait à Pessac le.....…

Pour	Pour Terre d'ADELES :	Le consomm'acteur :
JULIEN PESCI	**Yvette Fillion**	***Nom*** ***Prénom***